

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 27 juin 2023
N° 2023.06.27_3.2.

Point 3. Affaires financières

3.2. Débat d'orientation budgétaire 2024

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le vice-président du conseil d'administration en charge des finances, du pilotage et de la qualité présente la stratégie et les grandes orientations de l'université en matière budgétaire pour l'année 2024.

► **Le conseil d'administration approuve les orientations générales et les éléments de cadrage budgétaire pour l'exercice 2024, annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	25
Quorum :	17	Contre :	11
Membres présents :	21	Abstention :	0
Membres représentés :	4	Pour :	14
Nombre de votants :	25		

Fait à Chambéry, le **03 JUIN 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **03 JUIN 2023**

Transmise au recteur de région académique le : **03 JUIN 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Conseil d'Administration

- Séance du 27 juin 2023 -

Point n°3.2 de l'ordre du jour

Débat d'orientation budgétaire 2024

1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Prévu par le Code de l'éducation (article R719-64), le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet au conseil d'administration de décliner la stratégie de l'université dans le cadre budgétaire. Il actualise les grandes orientations et priorise les actions à mener au cours de la prochaine année en tenant compte du contexte budgétaire national. Il porte également une vision pluriannuelle. Les éléments de cadrage votés servent de guide à l'élaboration du budget initial (BI), du projet annuel de performance (PAP) présenté en annexe du BI, et des budgets rectificatifs (BR).

2 ANALYSE DES ÉVOLUTIONS FINANCIÈRES 2019-2022

Le tableau 1 présente, sur les exercices 2019 à 2022, les évolutions de quelques grands postes de produits et de ainsi que le résultat et la capacité d'autofinancement (CAF).

Tableau 1 – Extraits des comptes financiers USMB 2019-2022 - produits et charges

	2019	2020	2021	2022
Total des produits	117 795 024 €	118 134 665 €	124 146 179 €	128 112 044 €
dont produits encaissables	112 100 042 €	113 023 982 €	117 911 292 €	122 134 762 €
dont SCSP	91 516 699 €	92 779 326 €	96 352 830 €	98 344 189 €
dont FCA	7 495 953 €	7 468 884 €	8 736 852 €	9 393 258 €
dont contrats et prestations de recherche	2 278 179 €	2 679 972 €	2 942 284 €	3 701 228 €
dont subventions hors SCSP	6 994 108 €	6 560 896 €	5 972 989 €	8 878 927 €
Total des charges	116 707 673 €	115 007 936 €	120 576 211 €	126 893 411 €
dont charges décaissables	109 915 200 €	107 793 820 €	112 043 225 €	119 317 129 €
dont charges de personnel	92 545 507 €	92 062 619 €	94 830 345 €	99 068 240 €
Résultat	1 087 351 €	3 126 729 €	3 569 968 €	1 218 633 €
CAF	2 184 075 €	5 227 556 €	5 807 059 €	2 817 633 €
Taxe d'apprentissage encaissée	1 365 671 €	746 154 €	738 852 €	715 402 €

Après deux années atypiques, le résultat de l'exercice 2022, ainsi que la CAF, reviennent à des niveaux similaires à l'année 2019, représentative, en termes d'exécution financière, des exercices comptables depuis 2014. Rappelons que 2022 reste une année particulière, marquée par la reprise de l'inflation, particulièrement sensibles sur les achats

d'énergie (électricité et gaz), mais aussi sur de nombreux autres postes : papier, petit mobilier, produits chimiques, etc. Les charges de personnel ont également été impactées par une hausse du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet, hausse qui s'est appliquée à l'ensemble des salaires ainsi qu'au tarif de l'heure complémentaire. Le SMIC a également été revu à la hausse à trois reprises durant cet exercice. Ces hausses n'ont été que partiellement compensées par une augmentation de la **subvention pour charges de service public (SCSP)** que nous verse le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Malgré cela, le résultat 2022 est resté positif, bien que faible, grâce à la bonne tenue de l'apprentissage, des contrats et prestations de recherche et subventions autres que la SCSP, en particulier celles liées aux grands projets (PIA-France 2030). Le bénéfice de l'exercice représente un peu moins de 1 % des produits, ce qui le situe dans la zone dite « de vigilance » ($0\% \leq R \leq 2\%$) dans le référentiel des indicateurs financiers du MESR.

Le tableau 2 présente l'évolution des dépenses d'investissement, de leur financement et de l'impact sur le fonds de roulement.

Tableau 2 – Extraits des comptes financiers USMB 2019-2022 – Ressources et dépenses d'investissements

	2019	2020	2021	2022
Ressources	5 413 628 €	8 750 098 €	8 622 033 €	4 980 232 €
CAF	2 184 075 €	5 227 556 €	5 807 059 €	2 817 633 €
Autres financements	2 940 237 €	3 283 035 €	2 672 169 €	2 162 599 €
Dotations consommables	289 316 €	239 507 €	142 805 €	
Investissements	4 927 690 €	6 639 168 €	5 038 091 €	5 191 923 €
Variation du fonds de roulement	196 621 €	2 110 930 €	3 583 942 €	-211 691 €

La section d'investissement clôture en léger déficit puisque l'exercice se termine avec un petit prélèvement sur le fonds de roulement d'environ 200 k€.

Le tableau 3 présente l'évolution du fonds de roulement (FR), de la trésorerie ainsi que les valeurs de trois indicateurs, suivis par la direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES) de Lyon qui assure le contrôle budgétaire et de légalité. Fin 2022, le fonds de roulement représentait 48 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, contre 54 jours en 2021. La sortie de la fondation USMB des comptes de l'établissement explique la majorité de la baisse du FR en valeur et en jours de dépenses.

Tableau 3 – Quelques ratios significatifs 2019-2022

	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement	11 057 990 €	13 168 063 €	16 756 977 €	15 757 667 €
dont réserves disponibles hors fondation	7 341 218 €	9 215 648 €	11 950 020 €	10 811 681 €
dont fonds de dotation fondation	1 163 541 €	924 986 €	787 618 €	
Trésorerie	18 157 863 €	16 714 406 €	23 063 275 €	25 719 869 €
FR en jours de dépenses décaissables	36	44	54	48
Trésorerie en jours de dépenses décaissables	59	56	74	78
Charges de pers. / produits encaissables	82,56%	81,45%	80,43%	81,11%

La trésorerie au 31 décembre 2022 était de 78 jours de dépenses décaissables, en hausse de 4 jours et de 2 657 k€ par rapport à l'exercice précédent. Le ratio des charges de personnel rapportées aux produits encaissables est passé depuis 2020 au-dessous du seuil de vigilance fixé à 82 %, bien qu'en légère hausse sur l'exercice 2022 par rapport à 2021.

Des documents et analyses détaillées sur le compte financier 2022 ont été présentées au conseil d'administration du 14 mars 2023, qui peuvent compléter utilement ce rapide tour d'horizon. Ils permettent de conclure à une situation patrimoniale saine, sans excès ni aucun signe d'opulence particulière. L'USMB dispose d'une trésorerie et d'un fonds de roulement qui lui permettraient de surmonter des difficultés passagères, mais qui, si nous devons les réduire fortement, altérerait la politique d'investissements sur ressources propres¹ venant en soutien de la recherche, de la formation et de la dynamique de rénovation énergétique du parc immobilier. Elle reste cependant insuffisamment dotée en tant qu'opérateur de l'État investi d'une mission de service public particulièrement importante pour la société. Les excellents résultats de l'USMB tant en recherche qu'en formation, ainsi que son équilibre budgétaire et

¹ Le MESR a décidé de ne pas compenser en 2022 par de la SCSP supplémentaire l'impact sur la masse salariale de la hausse du point d'indice entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre. Cette décision était accompagnée d'une autorisation implicite de déficit pour les universités conduisant donc à des prélèvements sur les fonds de roulement. Il est utile de rappeler que le fonds de roulement de l'USMB, bien dans la norme, reste sensiblement au-dessous de la moyenne du groupe des universités pluridisciplinaires hors santé auquel elle appartient.

comptable, sont obtenus au prix d'un très fort investissement de ses personnels et d'une gestion résolument parcimonieuse de ses ressources financières.

3 LE CADRAGE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER POUR 2024

3.1 Les éléments méthodologiques de la construction budgétaire

Les éléments de cadrage pour l'exercice à venir sont élaborés en tenant compte de l'exécution financière des derniers exercices et des éléments nouveaux (annoncés ou effectifs) connus à la date de l'élaboration du DOB, mi-juin. L'établissement ne dispose généralement, à cette période, que d'un niveau d'information très partiel sur les principales recettes de sa prochaine année budgétaire, au premier chef desquelles figure la subvention du MESR, qui couvre habituellement plus des trois-quarts de ses dépenses. De même, concernant les activités et les dépenses qu'elles entraînent, les effectifs étudiants, le nombre de groupes, le remplissage des filières, l'impact de l'inflation, pour n'en citer que quelques-unes, sont autant de sources d'incertitudes. À défaut d'éléments probants sur les activités récurrentes qui pourraient justifier une évolution sensible des recettes, le principe général consiste à reconduire dans ses grandes lignes, pour la section fonctionnement, les éléments budgétaires de l'année en cours. Concernant la section des investissements, l'année budgétaire à venir tient compte des projets engagés ou programmés, des ressources qui leur sont spécifiquement dédiées et d'une gestion à moyen ou long terme du fonds de roulement qui détermine la part de ressources propres que l'USMB pourra affecter à ces projets.

Le processus de construction du budget initial consiste à consolider un budget dit « central », qui récapitule d'une part les prévisions de « recettes centrales » qui ne sont pas pré-affectées à des projets particuliers et d'autre part les prévisions de « dépenses centrales ». On y retrouve en particulier au titre des recettes : la SCSP et autres recettes de l'État, les droits d'inscription, les subventions des collectivités territoriales, la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC), les prélèvements sur les recettes diverses (contrats et prestations de recherche, formation continue et alternance en particulier). En parallèle est établi le budget central des dépenses de fonctionnement détaillant les dotations affectées à la masse salariale centrale, aux dotations aux amortissements, ainsi qu'aux composantes, directions et services.

Les actions ou dépenses financées par des recettes dédiées sont inscrites au budget directement par les centres de responsabilité budgétaire qui portent les actions à hauteur des recettes attendues (déduction faite des prélèvements pour frais de gestion ou autres). Ne figurent donc pas dans le budget central les subventions spécifiquement affectées revenant à des directions, services ou composantes, comme les subventions Erasmus ou autres subventions issues de l'Union européenne ou encore, celles issues des programmes d'investissement d'avenir (PIA).

Après le vote du document d'orientation budgétaire par le Conseil d'administration, les dialogues objectifs-moyens avec les composantes, directions et services ont vocation à affiner les demandes budgétaires afin d'éclairer les nécessaires arbitrages qui permettront le respect de l'équilibre financier de l'établissement.

Les éléments permettant de se projeter en termes d'activité sur l'exercice à venir sont également tenus avec des incertitudes supplémentaires pour la rentrée 2023-2024 liées à la mise en place de la plateforme MonMaster, ou la mise en place du BUT 3^{ème} année, ces deux réformes pouvant avoir un impact important sur les effectifs, y compris pour les effectifs en apprentissage.

3.2 Le contexte de l'année en cours

La principale recette provient de l'État qui nous attribue une subvention pour charges de service public (SCSP). Le tableau 4 récapitule les montants de SCSP reçus entre 2019 et 2022 ainsi que le montant inscrit dans la première notification (il y en a trois en tout) pour 2023. Entre 2021 et 2022, la hausse est de 2,1 %. Les montants supplémentaires étaient principalement destinés à financer les mesures indemnitaires liées à la loi pour la recherche (LPR) et la prise en charge partielle de la hausse des fluides. Les crédits supplémentaires obtenus qui ouvrent des marges de manœuvre se limitent aux moyens obtenus dans le cadre des « dialogues stratégiques et de gestion » (DSG) conduits avec le rectorat de région académique. Ces dialogues constructifs ont débouché sur la création de trois postes obtenus dans le cadre du soutien national aux filières STAPS, sur divers autres projets de formation ou de recherche adossés à des engagements pluriannuels de l'USMB, et 500 k€ au titre du « ré-équilibre » ou du « soutien à la trajectoire salariale et financière » dont le « soclage », c'est-à-dire l'intégration dans le montant définitivement acquis de SCSP à l'établissement, n'est pas pleinement acté.

Tableau 4 – Subvention pour charges de service public

	2019	2020	2021	2022	2023 (notif. n°1)
SCSP notifiée	91 516 699 €	92 779 326 €	96 352 830 €	98 344 189 €	100 158 039 €
Variation	1,0%	1,4%	3,9%	2,1%	3,9%

En ce qui concerne la première notification pour l'année en cours, la hausse s'explique par la prise en compte de la hausse du point d'indice sur la masse salariale et les mesures LPR 2023.

Au titre des autres subventions publiques, l'USMB a reçu des assurances des conseils départementaux de la Haute-Savoie et de la Savoie quant au maintien de leur soutien à l'USMB malgré la dissolution du Conseil Savoie Mont Blanc au 31 décembre 2023. Les montants seront revus en légère hausse pour prendre en compte la revalorisation des rémunérations des contrats doctoraux qu'ils co-financent afin de les aligner sur celui des allocations ministérielles. Les modalités de subventionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche par la région Auvergne-Rhône-Alpes ont également été revues pour l'année 2023 avec la fin du contrat pluriannuel dit « COMESUP ». Celui-ci est remplacé par plusieurs appels à projets thématiques (Contrats étudiants, Agir pour la réussite étudiante, Développement territorial de l'ESR). Les montants obtenus par l'USMB à ce jour sont en hausse par rapport aux années précédentes et sont majoritairement dédiés à des actions et engagements nouveaux. La région a également ouvert un appel à projet au fil de l'eau sur les formations de type ingénieur. L'USMB attend par ailleurs le résultat de l'appel à projets « Ambition internationale » de la Région. Il concerne la mobilité étudiante et la recherche, pour des montants plus modestes.

Les prévisions de recettes issues de l'apprentissage et dans une moindre mesure de la formation continue, sont également en hausse, ce qui a permis d'augmenter les versements aux composantes de formation, le montant total étant passé de 3 490 k€ en 2022 à 3 848 k€ en 2023 soit + 10,3 %, alors que la hausse des effectifs alternants était de 6,8 %. Le montant des droits d'inscription ainsi que la CVEC restent dans un niveau de prévision similaire à 2022. L'USMB a été lauréate de nouveaux projets dans le cadre de France 2030 (SHINE, BOOST) dont les effets sur le budget seront réellement effectifs à partir de 2024. Si là encore, les crédits obtenus ne sont pas destinés à financer des actions récurrentes, ils vont permettre d'accompagner des transformations indispensables et de gagner en efficacité.

En matière de dépenses, la masse salariale constitue le premier poste qui représente plus de 80 % des charges décaissables (voir *supra* tableau 3).

Un ensemble de mesures nouvelles relatives aux rémunérations des agents de l'État ont été annoncées courant juin qui, pour certaines, entrent en vigueur dès le 1^{er} juillet 2023. La principale concerne la revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023 applicable à l'ensemble des salaires des agents fonctionnaires et contractuels, ainsi qu'au montant brut de l'heure complémentaire équivalent TD, qui passe de 42,86 € à 43,50 €. Il est également prévu l'octroi de 1 à 9 points d'indice majoré pour les agents situés sur les échelons 2 à 9 de la grille des catégories C et sur les cinq premiers échelons de la grille des catégories B, également à compter du 1^{er} juillet 2023.

Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dégressive de 800 € à 300 €, pouvant concerner jusqu'à 50 % des agents de l'État, devrait également être mise en place avant la fin de l'exercice budgétaire. D'autres mesures ont également été annoncées, certaines avec prise d'effet dès 2023, d'autres en 2024. L'impact sur le budget de l'USMB n'a pas encore pu être évalué avec précision dans l'attente d'informations complémentaires sur les périmètres d'application. **Les modalités de sa compensation par l'État ne sont pas connues.** L'expérience de 2022 laisse penser qu'elle ne sera que partielle. Rappelons également que la SCSP ne finance plus les augmentations de la masse salariale liées au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) des titulaires depuis 2018. Le GVT pour 2022 a été évalué à 608 k€.

L'analyse des données issues de la paye de mai conforte la prévision du BI 2023 avec un taux d'exécution sur les cinq premiers mois de l'année de 99,5 % (98,6 % à la même date en 2022).

La dernière saisie des heures complémentaires semble indiquer que les crédits ouverts seront supérieurs à l'exécution. Les heures saisies de janvier à juillet affichent une baisse de 13 000 heures par rapport à la même période en 2022 et de 6 000 heures si l'on compare à 2021. En masse salariale, cette baisse est évaluée à 364 k€. Le BR1 2023 ayant ouvert des crédits supplémentaires dans les composantes pour compenser les altérations de potentiel, et en faisant l'hypothèse que la consommation des heures sur le deuxième semestre 2023 sera similaire à celle de 2022, l'excédent budgétaire sur les heures complémentaires pourrait frôler le million d'euros. Il conviendra de suivre cela lors des prochains mouvements de paye et le cas échéant, réinterroger les modalités de prévision de la charge d'enseignement.

L'année 2023 a été marquée par la révision du régime indemnitaire des personnels BIATSS rétroactivement au 1^{er} janvier 2022. Cette révision a permis d'une part de poursuivre le travail d'homogénéisation du régime indemnitaire au sein des différentes filières et d'autre part de se rapprocher des valeurs de référence fournies par le ministère pour l'indemnitaire en 2027. Ainsi, l'indemnitaire des personnels de catégorie C atteint 95 % de la valeur de référence, celui des personnels de catégorie B 85 % et enfin celui des personnels de catégorie A entre 75 et 80 %. L'objectif pour 2024 est de poursuivre le processus de revalorisation des personnels BIATSS dans le même esprit que la mesure votée en 2023 dont le coût annuel pour l'établissement est d'environ 180 k€.

Mi-juin 2023, pour la section de fonctionnement, hors masse salariale, le taux d'exécution des autorisations d'engagement (AE) de l'établissement, c'est-à-dire le total des dépenses engagées rapporté au total des crédits ouverts au BI 2023 s'établissait à 47,4 % contre 51,1 % sur la même période en 2022, sur un montant d'AE ouvert sensiblement équivalent (environ 23,6 M€). Pour les crédits de paiement, toujours à mi-juin 2023, ce taux était de

43,3 %. L'USMB est sur un rythme d'engagements sensiblement au-dessous de celui de l'année dernière qui s'est terminée avec un taux d'exécution en fonctionnement de 84,6 % (75,9 % en 2021), soit environ 3,5 M€ de crédits non utilisés, ou ouverts sans contrepartie de recettes (après BR2). La recherche, les grands projets, et à un moindre niveau, les composantes de formation, sont les centres de responsabilité budgétaire pour lesquels les taux d'exécution sont les moins satisfaisants. Cela s'explique majoritairement par un mécanisme d'ouverture généreuse de crédits sur des projets pluriannuels, mais qui ne sont pas, ou insuffisamment annulés au moment du BR2. Cela affecte la qualité de la prévision budgétaire et la capacité de l'établissement à évaluer ses marges de manœuvre.

Le BR1 2023 en droits constatés affiche un résultat prévisionnel négatif (perte) de 3,76 M€, en baisse par rapport à celui du BI (- 3,38 M€). Deux causes principales expliquent ce déficit prévisionnel. En premier lieu la hausse du coût de l'énergie (+ 2,5 M€). Inscrite dès le BI, elle pourrait être revue à la baisse au BR2 ou compensée par des recettes supplémentaires de SCSP, mais qui ne devraient arriver qu'en fin d'exercice. Le second facteur est lié à des recettes de SCSP ou de CVEC titrées sur les exercices antérieurs qui, pour être mobilisées nécessitent un prélèvement sur le fonds de roulement par le biais d'un déficit de la section de fonctionnement. Après BR1, ce montant s'élève à 1,2 M€ et concerne principalement des reprises de CVEC pour des actions de vie étudiante et des crédits de SCSP obtenus dans le cadre des DSG, du plan Tourisme, ou de la revalorisation indemnitaire. Corrigé de ces deux effets conjoncturels, le compte de résultat prévisionnel est à l'équilibre.

En matière d'investissements, l'année 2023 a vu l'aboutissement des négociations autour du Contrat de plan État-région (CPER) 2021-2027. Le tableau 5 récapitule les projets immobiliers acceptés sur les territoires de la Haute-Savoie et de la Savoie pour le volet enseignement supérieur et recherche et les financements apportés. Les collectivités locales (départements, agglomérations) soutiendront les projets immobiliers de l'USMB à hauteur de 70 millions d'euros environ, une contribution tout à fait inédite, représentant un effort financier considérable, témoignant du soutien sans faille des collectivités à l'ESR sur les deux départements et à l'université Savoie Mont Blanc en particulier.

Tableau 5 – Liste des projets CPER – Volet enseignement supérieur et recherche – site Savoie-Mont-Blanc

CPER 2021-2027			Liste globale des projets Volet ESRI au 13 février 2023					
AXE	ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	Localisation - campus	cout global TDC	Etat*	Région*	Acteur locaux	
							Agglo	CD
* Les projets inscrits au volet ESRI du CPER font figurer la participation de l'Etat et de la Région. Dans le respect de l'enveloppe financière définie par site au CPER, le plan de financement de chaque projet pourra être complété et les montants pourront être ajustés en tenant compte du financement des acteurs locaux (30% minimum par site universitaire)								
Site Savoie - Mont-Blanc								
1	USMB	BU et centre apprentissage Jacob	Jacob Bellecombette	21,7	6	7	3	3
1	USMB	CEDRA (bat lieu de formation innovante, lien CH, vie étudiante)	Jacob Bellecombette	24,15	4,2	3	7	7
1	USMB	HELIOSTIM (volet Recherche)	Bourget du Lac	3,5	1	0	0	0
1	USMB	Heliostim (volet immo)	Bourget du Lac	1	s.o.	0	0	0
1	INRAE	LACS	Thonon les Bains	4	s.o.	1	0	2
1	USMB	La Ruche - MAPI (complément phase 1 + phase 2)	Anancy	17	3,3	0	0	13,7
		reliquat MAPI phase 1	Anancy	reliquat	s.o.	4,3	s.o.	4,3
1	USMB	Rénovation de l'IUT d'Anancy - phase 2	Anancy	15	0	0	0	10
1	USMB	Rénovation des bâtiments IAE et Polytech	Anancy	7	0	0	0	0
2	INSPE	Antenne INSPE74 - regroupement deux antennes 73 et 74 à Anancy	Anancy	14	5	0	5	4
2	Crous GA	résidences 1 et 2 regroupées - Anancy	Anancy	15,42	1,5	0	1,6	0
2	ESAAA	Réhab/extension de l'Ecole supérieure d'arts d'Anancy - tranche 2	Anancy	6	0,6	0	3	2,4
	USMB	Accueil de site (suite PIP2 Région 2017)	Anancy	reliquat	s.o.	2	s.o.	2
	USMB	Rénovation IUT Anancy phase 1 (suite PIP2 Région 2017)	Anancy	reliquat	s.o.	1	s.o.	6
Total site Savoie-Mont-Blanc				128,77	21,6	18,3	19,60	54,40

Source : région Auvergne-Rhône-Alpes

Une partie non négligeable de ces projets est portée en maîtrise d'ouvrage par l'USMB, nombre de dossiers étant d'ores et déjà engagés au niveau des études par les services de la Direction du patrimoine. En parallèle de ces opérations financées dans le cadre du CPER, d'autres projets importants sont en cours, amorcés ou largement engagés, portant des ambitions autour de la rénovation ou de la transition énergétique (chaufferie biomasse, rénovation du bâtiment, déploiement d'un système de comptage et d'optimisation de la consommation énergétique au Bourget-du-Lac, rénovation de toitures à Jacob-Bellecombette, rénovation des systèmes d'éclairage (*relamping*), etc.). L'USMB est par ailleurs en recherche de financements pour mener deux opérations importantes : la rénovation de la toiture de Polytech à Anancy et la pose de panneaux photovoltaïques pour alimenter le centre de calcul MUST, et la rénovation thermique du bâtiment 8B au Bourget-du-Lac. Elle a mené ou mène les études nécessaires pour avancer sur ces opérations et saisir les possibilités de financement. À ces travaux ou projets s'ajoutent d'autres chantiers liés à la sécurité, du gros entretien, des réparations ou des améliorations, et également les investissements matériels pour répondre aux besoins de la recherche et la formation. Après BR1 2023, le montant des crédits de

paiement (CP) inscrit au budget en investissement s'élève à 13,64 M€ alors que le réalisé 2022 (compte financier) était de 5,12 M€ soit une hausse de 166 %.

Tableau 6 – Crédits de paiement ouverts en investissement aux budgets 2023

	BI 2023	BR1 2023	TOTAL
CP Patrimoine fléchés	4 425 511 €	28 621 €	4 454 132 €
CP Patrimoine non fléchés	4 000 000 €	600 000 €	4 600 000 €
CP hors patrimoine (non fléchés)	2 775 991 €	1 289 408 €	4 065 399 €
Réserve	520 000 €		520 000 €
TOTAL	11 721 502 €	1 918 029 €	13 639 531 €

Le tableau 6 présente la répartition des crédits d'investissement ouverts en CP selon qu'il s'agit d'opérations en lien avec le patrimoine sur des opérations fléchées (liées aux CPER ou au programme d'investissements prioritaires – PIP) ou non fléchés, ou d'opérations portées par les autres composantes ou directions de l'USMB (investissements formation ou recherche). Si l'on fait abstraction des crédits mis en réserve qui permettent de faire face à des dépenses d'investissement imprévisibles ou imprévues, le tableau fait ressortir une répartition en trois parties d'environ 4 à 4,6 M€. Le montant des investissements en droits constatés a été repris pour son montant en CP.

Le tableau 7 présente dans ses grandes lignes la section des investissements et son financement par des ressources propres (CAF) ou des ressources externes (subventions). Les budgets 2023 font apparaître une CAF négative, des prévisions de financements externes en forte hausse, et un important prélèvement sur le fonds de roulement compte tenu de la prévision très élevée des investissements.

Tableau 7 – Tableau de financement simplifié 2022 (réalisé) et 2023 (prévisionnel)

	CF 2022	BI 2023	après BR1 2023
CAF	2 817 632 €	-1 600 878 €	-1 977 614 €
Financements externes	2 162 598 €	6 187 072 €	7 873 721 €
- investissements	-5 191 923 €	-11 721 502 €	-13 639 531 €
= impact sur le fonds de roulement	-211 693 €	-7 135 308 €	-7 743 424 €

Pour alarmante qu'elle puisse être, cette prévision qui conduirait à faire passer le fonds de roulement de 15,76 M€ (compte financier 2022) à 8,01 M€ (voir rapport BR1 2023) doit être nuancée. Elle doit être analysée en tenant compte d'une part, des éléments précédemment évoqués sur le résultat qui, si le coût de l'énergie évolue à la baisse ou est compensé par l'État, devrait faire remonter la CAF de 2,5 M€ et d'autre part, du taux d'exécution des dépenses d'investissements de 26,6 % au 15 juin 2023 (3,627 M€ de CP comptabilisés rapportés à 13,64 M€ de CP budgétisés), qui conduit à émettre des réserves sur la capacité des services et composantes de l'USMB à conduire jusqu'au « service fait » encore 10 M€ de travaux ou achats de biens et services immobilisables.

En matière d'investissements, plus encore que pour la section de fonctionnement, l'insuffisante qualité de la prévision comme de l'exécution budgétaire parasite la capacité de l'établissement à évaluer ses marges de manœuvre².

3.3 Les lignes directrices pour la construction du BI 2024

Le budget initial est élaboré à partir des éléments de contexte et prévisionnels votés par le conseil d'administration dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'un exercice difficile qui se déroule en situation d'information partielle, tant en ce qui concerne les recettes attendues du ministère (MESR), lequel nous communique une pré-notification de SCSP fin octobre-début novembre alors que l'architecture globale du budget est déjà arrêtée, que les dépenses en regard des annonces récentes faites par le Gouvernement et destinées à l'échelle nationale à réduire la dépense publique.

Ce paragraphe présente les éléments de cadrage budgétaire pour le budget initial 2024, appuyés sur les constatations précédentes, à savoir la situation financière au 31 décembre 2022, les éléments d'exécution budgétaires et les informations disponibles en juin 2023 susceptibles d'avoir un impact sur le budget 2024.

² Cette difficulté à approcher correctement la réalité des actions à venir dans les prévisions budgétaires a été plusieurs fois notée par le contrôleur budgétaire de l'établissement (le rectorat de région académique) et évoquée lors de séances du Conseil d'administration. Elle constitue une vraie difficulté lors de la réalisation des arbitrages sur les crédits d'investissement qui se font avec une marge d'erreur de plusieurs millions d'euros sur le fonds de roulement.

L'établissement insiste sur trois points pour la construction du BI 2024 afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour envisager d'éventuels recrutements ou pour mieux financer nos investissements, notamment en termes de rénovation énergétique. Il nous paraît nécessaire :

- de mieux maîtriser le nombre d'heures complémentaires et de vacation ;
- de réduire les déplacements professionnels afin de réduire notre empreinte carbone et réaliser des économies (en lien aussi avec ce que l'Etat demande aux établissements dans le cadre du plan de sobriété) ;
- de maîtriser voire si possible de faire reculer les dépenses de fonctionnement, notamment en orientant certaines consommations vers plus de vertus environnementales (maîtrise des consommations énergétiques, achats plus durables).

4 CONCLUSION

Malgré des crédits supplémentaires significatifs et bienvenus, obtenus ces dernières années, en particulier dans le cadre des DSG, ceci avec l'appui du recteur délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, la dotation de l'USMB en SCSP reste insuffisante. Elle conduit, de la part de la communauté universitaire, à limiter ses ambitions sans compter son temps et son investissement dans un système d'enseignement supérieur et de recherche toujours plus exigeant. Les dialogues objectifs-moyens, au travers desquels les composantes, directions et services font remonter leurs besoins estimés de financement, devront se faire, comme cela a été le cas ces dernières années, dans un esprit responsable et de vigilance car le contexte est « tendu ».

La construction budgétaire s'appuiera sur les éléments votés par le conseil d'administration dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire et dans le respect des principes de sincérité et de transparence qui ont toujours prévalu. Un effort devra être fait sur les prévisions. Nous avons évoqué les difficultés auxquelles l'USMB était confrontée. Une gestion précise et efficiente pourrait conduire à dégager quelques marges de manœuvre mais qui ne permettraient probablement pas de produire un sentiment de « détente » pour les personnels. En matière d'investissement, il conviendra de clarifier, pour faciliter les arbitrages les opérations financées par de la subvention de ce qui doit être abondé par des recettes propres. En matière de dépenses de fonctionnement, la prudence conduit souvent les gestionnaires à les surévaluer, alors même que les recettes sont sous-estimées. L'application du principe de sincérité doit permettre de construire un budget réaliste.

L'USMB a signé en cette année 2023 son contrat pluriannuel avec l'État. À l'occasion des dialogues avec sa tutelle, elle poursuivra les discussions pour faire valoir ses arguments et obtenir des mesures financières de rattrapage qui prennent pleinement en compte son activité et garantissent sa dynamique et ses résultats, fruits de l'engagement continu de ses personnels.

Il s'agit également d'obtenir les moyens nécessaires aux développements attendus par le territoire Savoie Mont Blanc en formation, en recherche et en valorisation, qui nous a encore renouvelé sa confiance cette année au travers de son engagement dans le CPER.

Délibération

► Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les orientations générales et les éléments de cadrage budgétaire pour l'exercice 2024.